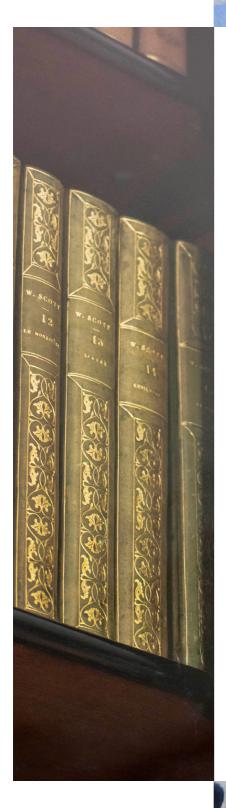


QUI



L'ASSOCIATION

L'Association d'entraide de la Noblesse Française rassemble les **représentants de la noblesse** de France afin de faciliter l'entraide entre ses membres.

Depuis sa création en 1932, l'A.N.F. s'efforce de soutenir matériellement, moralement et culturellement les familles et les personnes de noblesse française. Elle encourage les échanges entre les différentes familles et les différentes générations dans toutes nos provinces et avec l'étranger.

Notre histoire nous a permis de cultiver des valeurs essentielles telles que :

- l'Honneur
- l'Audace
- la Fidélité
- la Courtoisie
- l'Excellence.

C'est grâce au temps, aux talents et aux réseaux de ses membres, ainsi qu'aux cotisations et aux dons que nous venons en aide à ceux qui nous sollicitent.

L'entraide morale se traduit par l'aide que l'A.N.F. apporte à ses membres pour la protection et le respect de la famille, du nom, des valeurs morales et spirituelles et de ses racines chrétiennes.

« La noblesse, c'est privilégier l'honneur à l'intérêt »

SOMMES NOUS?

LES PROVINCES



SOMMAIRE

LES SERVICES

La Commission des Preuves	8
La Défense du nom	8
La Bibliothèque	9

L'ENTRAIDE

Escapade	9
Les Bourses	10
Les Aides ponctuelles	10
ANCRE Aide à l'emploi	10
Tenue de cérémonie	10
Les Prix A.N.F.	11

LES ACTIVITÉS

A.N.F. Entreprendre	12
Les Jeunes Fami <mark>ll</mark> es	12
Groupe 35+	13
Bridge	13
La CILANE	14
Les JNF	14

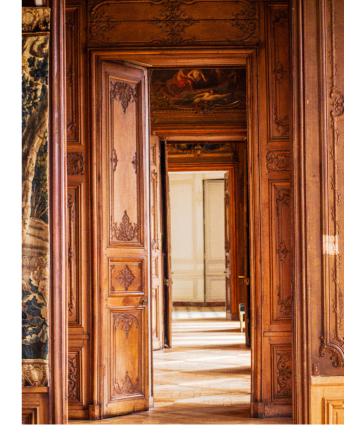


LA COMMISSION DES PREUVES

La Commission des Preuves est l'organe essentiel de l'association, puisque c'est elle qui étudie les dossiers de tous les futurs membres de l'A.N.F. et propose au Conseil d'Administration la liste de ceux qui pourraient être présentés aux suffrages de l'Assemblée Générale.

Par sa jurisprudence, elle fait référence dans le domaine des études sur les familles qui peuvent prétendre rejoindre, sauf erreur, les 2780 familles nobles d'origine française déjà admises. Cette commission est composée de 21 commissaires aux preuves, et de 15 membres correspondants.

Les candidats doivent pouvoir justifier leur filiation naturelle et légitime jusqu'à celui de leur auteur en ligne directe et masculine pour lequel ils peuvent produire une preuve de noblesse appelée également acte officiel récognitif (A.R.) de noblesse régulière française, acquise et transmissible. Pour les familles déjà représentées à l'A.N.F., la filiation et la validité de l'acte recognitif déjà présenté, sont vérifiées à nouveau et si nécessité le dossier sera « amélioré » par une nouvelle preuve de noblesse. Chaque candidature doit être présentée par quatre parrains. Il est de leur devoir de signer leur parrainage en parfaite connaissance de cause.



LA DÉFENSE DU NOM

La Commission de la Défense du nom assure un rôle de veille, d'information et de conseil vis à vis des membres.

La veille est assurée par la lecture quotidienne du Journal officiel qui publie les demandes et autorisations de changement de nom. L'information est ensuite portée à la connaissance de la famille concernée dans la perspective d'éventuelles oppositions.

Le conseil consiste à guider dans la procédure vis à vis du ministère de la justice et à indiquer, le cas échéant, l'adresse d'un avocat qui assistera dans la démarche auprès du Conseil d'Etat lorsque l'autorisation de porter le nom incriminé a été prononcé par décret contre requête.

LA BIBLIOTHÈQUE

Ouverte sur rendez-vous aux membres de l'A.N.F., la bibliothèque est essentiellement dédiée à des ouvrages sur la noblesse et sur l'histoire de nos familles.

Ce large fonds documentaire comprend près de 5000 volumes, regroupant des armoriaux de référence, des répertoires et listes de membres de la noblesse, des biographies personnelles ou familiales, des notices et autres recueils de généalogie, d'héraldique et des études historiques des provinces françaises. C'est une bibliothèque d'un grand intérêt pour les érudits, les passionnés d'Histoire ou les amateurs de données généalogiques, voulant localiser des ancêtres ou approfondir leurs racines familiales et provinciales.

La consultation des documents de la bibliothèque se fait sur place exclusivement.

ESCAPADE

Escapade accompagne, pour des moments de partage et de rencontre, des personnes handicapées dont les parents ou la famille sont membres de l'A.N.E.

Ces rencontres permettent, accompagnés comme accompagnants, de progresser dans tous les domaines, tant spirituels qu'humains, et de réaliser avec eux des actions de groupe et, dans certains cas, des actions individuelles.

Dans la pratique, les rencontres se font deux fois par mois à l'occasion d'un dîner (le jeudi) et d'une sortie (généralement le samedi après-midi). Les activités sont assez variées entre les visites de musées ou de monuments, l'assistance à des spectacles de cirque, les tours en bateau-mouche, etc.





LES BOURSES

L'attribution de bourses d'études est destinée aux lycéens et aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille ne peut subvenir aux frais de scolarité et de vie (loyer, déplacements, etc.).

Elle se fait après l'examen en toute discrétion d'un dossier comprenant les informations sur la situation économique de la famille, les résultats académiques et l'adhésion de l'étudiant aux valeurs de l'A.N.F. Il est ensuite présenté à la commission des Bourses qui statue collégialement.

LES AIDES PONCTUELLES

La commission vient en aide aux personnes, quel que soit l'âge, en très grande difficulté financière. Chaque dossier fait l'objet d'un examen très approfondi et très confidentiel par la commission.

ANCRE AIDE À L'EMPLOI

Cette commission concerne ceux qui cherchent, qui proposent et qui sont prêts à aider les cousins, les amis et alliés dans la recherche d'emploi et de stage.

ANCRE utilise LinkedIn, le premier réseau professionnel au monde en matière d'emploi. Cet outil est le carrefour indispensable où se rencontrent les personnes qui cherchent, celles qui proposent, ainsi que les professionnels des ressources humaines.

TENUE DE CÉRÉMONIE

L'A.N.F. a lancé en 2022 un nouveau service facilitant l'accès à des tenues de cérémonie, à un coût modeste, où que l'on soit en France, avec envoi et retour des vêtements par Colissimo. Ce service est ouvert aux membres de l'A.N.F. et à leurs enfants. Dans un premier temps, Tenue de cérémonie propose en prêt des vestes, pantalons et gilets de jaquettes, et des chapeaux de femme.

LES PRIX A.N.F.

Excellence

Le prix A.N.F. Excellence récompense le mérite de jeunes dont le parcours d'études supérieures vise l'excellence. Doté de 10 000 euros, répartis entre un ou plusieurs lauréats chaque année, ce prix contribue au financement des études supérieures tout en mettant en avant les qualités dont ont fait preuve les étudiants primés durant leur parcours d'études supérieures.

Entreprendre

Le prix A.N.F. Entreprendre est lancé pour récompenser un créateur d'une entreprise de moins de 5 ans, innovante et prometteuse, dont l'activité est respectueuse des valeurs de l'A.N.F.. Il est doté d'un montant de 10 000 euros.

Littéraire

Le prix littéraire de l'A.N.F. vient récompenser un ouvrage illustrant les valeurs de la noblesse (honneur, fidélité, service...) ou un travail de recherches universitaires mené sur le sujet. Le choix du lauréat résulte de la décision d'un jury. Celui-ci se compose de trois professeurs d'Université et de 10 membres de l'A.N.F.

Patrimoine - Objet de famille

Ce prix a été créé dans le but d'aider à la restauration d'objets liés à la noblesse et à son histoire singulière. La vocation de ce prix est d'aider à la transmission de ces objets et à leur pérennité dans le temps, afin que les générations futures puissent connaître et transmettre à leur tour des objets témoins de l'histoire de leurs ancêtres, et qui sont devenus des symboles familiaux.



A.N.F. ENTREPRENDRE

Les membres de cette commission se retrouvent pour échanger sur leurs enjeux professionnels à travers quatre types d'activités :

- Des conférences avec des entrepreneurs ou des dirigeants de grands groupes.
- Le prix A.N.F. Entreprendre doté de 10 000€ qui récompense des entrepreneurs dont les entreprises sont innovantes, sources d'emploi et respectueuses des valeurs de l'A.N.F.
- Un groupe spécifique d'entrepreneurs qui échangent entre eux sur leurs enjeux de developpement d'activités, de gestion ou de ressources humaines.
- A.N.F. Passerelle qui met en relation entrepreneurs et investisseurs.

LES JEUNES FAMILLES

Ce groupe propose à tous les membres ayant des enfants de moins de 18 ans des activités diverses en fonction de leurs âges. Saint Nicolas, Carnaval, journée champêtre, pique-nique, bowling, ciné-débat, dîner de lycéens, dîner des parents ou encore conférences rythment l'année. Tout est bon pour se retrouver et partager.

Nos jeunes grandissent dans un monde nouveau et il est bon que leurs parents, partageant les mêmes aspirations, puissent compter les uns sur les autres.

Ainsi nos jeunes voient à l'A.N.F. des amis qui leur ressemblent dans leur particularité et leur authenticité; pour un jour, peut-être, à leur tour, s'entraider de toute autre manière.

LE GROUPE 35+

Le groupe 35+ a pour but de regrouper les membres de l'A.N.F. de 35 à 45 ans, célibataires ou mariés, pour proposer des activités leur permettant de se connaître.

Les activités sont ouvertes aux membres de 30 à 50 ans, afin que les membres de la JNF (limitée à 35 ans) puissent éventuellement rejoindre le groupe pour faire passerelle.

Il sera organisé des apéros-afterwork, des visites culturelles ou techniques, des ateliers.... et proposé des activités permettant de faire fructifier le réseau A.N.F.

LE BRIDGE

Tous les jeudis, à partir de 14h30, un bridge est organisé pour les joueurs débutants et confirmés dans les salons de l'A.N.F. à Paris.

1ère série carreau, une monitrice de bridge de la F.F.B., membre de l'A.N.F., anime les parties et donne des conseils à ceux qui le veulent.



LES JNF

Les Jeunes de la Noblesse Française proposent aux étudiants et aux jeunes professionnels de se retrouver autour d'activités constructives et variées. L'objectif est de favoriser l'amitié entre nos membres, au cours de rencontres de qualité et d'expériences enrichissantes. Il existe à ce jour 4 JNF locales : JNF Paris, JNF Rhône-Alpes, JNF Maine-Anjou-Touraine, et JNF Provence.

Les JNF proposent de se rencontrer au cours de sorties conviviales et variées :

- Des activités culturelles (conférences, visites privées, expositions)
- Des sorties mondaines (cocktails, dîners, soirées, dégustation, barbecue)
- Des activités sportives (marathon, paintball, laser-game)
- Des services (aide aux handicapés, aux personnes âgées)

LA CILANE

La Commission d'Information et de Liaison des Associations Nobles d'Europe est un réseau entre les associations de noblesse de 16 états d'Europe et ses actions sont de plusieurs ordres :

- Développer la dimension internationale des actions de nos associations. Favoriser l'accueil dans chaque association des membres des associations de noblesse des autres pays.
- Aider les jeunes étudiants ou professionnels à créer des réseaux d'amitié et des connaissances parmi les jeunes nobles des différents pays membres.
- La Commission du Droit Nobiliaire a autorité pour valider les demandes d'adhésion de nouvelles associations ou structures regroupant des familles membres de la noblesse de leur pays, ou issues de régimes antérieurs.

Concrètement, pour les membres de l'A.N.F., la CILANE :

- Met en relation des familles pour des échanges d'enfants à des fins linguistiques et culturelles.
- Parraine l'organisation de séjours et d'activités sportives ou culturelles à l'international avec la JNF.
- Favorise les invitations dans les autres pays aux membres de tous âges de l'A.N.F. (séjours touristiques, visites de villes et de régions, bals et rencontres...)

COMMENT ADHÉRER?

Qui peut adhérer?

Toute personne pouvant justifier de sa filiation naturelle et légitime, jusqu'à celui de ses auteurs en ligne directe et masculine pour lequel il produira un acte officiel recognitif de noblesse française, régulière, acquise et transmissible.

Comment adhérer?

En complétant le **dossier d'admission en ligne**. Pour plus de détails, voir sur le site **www.anf.asso.fr** dans l'onglet «L'Association», puis «Adhérer à l'A.N.F.», puis «Candidater en ligne». Vous pouvez aussi joindre la Commission des preuves au **01 42 60 15 06** ou à **preuves@anf.asso.fr** qui se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Faire un don

Soutenez les actions d'entraide de l'A.N.F. en faisant un don. Ils sont essentiels pour nous permettre de venir en aide à tous ceux qui nous sollicitent. Rendez-vous sur www.anf.asso.fr ou au 01 42 60 15 06.



Ensemble contribuons à l'entraide, au développement, et à la transmission des valeurs de la Noblesse.

Vous souhaitez plus d'informations, contactez nous au 01 42 60 15 06 ou allez sur notre site www.anf.asso.fr

9 rue du Chevalier de Saint-George, 75008 Paris +33 (0)1 42 60 15 06 - www.anf.asso.fr - secretariat@anf.asso.fr